

CADRE DE RISQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Synthèse

Introduction

Signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) dès mars 2012, l'UBP a, depuis lors, poursuivi son engagement sur la base de ces principes en les mettant en œuvre dans sa politique d'investissement.

Notre Cadre de risque en matière de durabilité est conçu pour identifier et traiter les risques de durabilité au niveau de l'ensemble des activités et entités du Groupe UBP: Wealth Management (gestion discrétionnaire et services de conseil), Asset Management, et Treasury & Trading.

Nous avons déployé notre Cadre de risque en matière de durabilité dès 2018 et le processus sera complété, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme décrit dans le présent document.

Les risques en matière de durabilité se classent en trois catégories: environnementaux, sociaux et de gouvernance. Notre objectif est de mesurer et de réduire l'exposition de l'UBP à ces trois catégories de risque.

Définition des risques en matière de durabilité

Les risques de durabilité se définissent comme des événements ou des conditions – dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) – qui, s'ils/si elles survenaient, pourraient avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur les actifs, la situation financière et les résultats d'une entité soumise à contrôle, ou encore sur sa réputation.

Gestion des risques en matière de durabilité: Gouvernance

Le Comité Exécutif est l'organe suprême en charge des questions de durabilité, et en particulier de la gestion des risques en matière de durabilité à l'UBP.

Par ailleurs, des comités dédiés qui rapportent directement au Comité Exécutif ont été mis en place pour traiter des questions de durabilité:

- Le Comité d'investissement responsable (Responsible Investing Committee (RICO)) soumet au Comité Exécutif des propositions sur les indicateurs clés de risque (KRI - «key risk indicators») à contrôler, et désigne des mandataires pour appliquer une méthodologie globale de notation s'agissant des risques de durabilité au sein des portefeuilles d'investissement.
- Le Comité RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est chargé de gérer les risques en matière de durabilité à l'UBP, au niveau des entités et du Groupe.
- Les équipes de Gestion des risques sont responsables du suivi et de l'analyse des KRI dédiés. De plus, à partir du 1^{er} janvier 2022, elles procéderont à une revue et à une analyse quotidienne des failles vis-à-vis du Cadre de risque en matière de durabilité, et pourront signaler auprès du Comité Exécutif les cas non résolus. Par ailleurs, un rapport de synthèse ESG sera produit chaque mois et envoyé à la Direction (Senior Management).

Méthodologie de notation des risques en matière de durabilité

L'UBP a choisi MSCI ESG Research LLC (MSCI) comme principal fournisseur de données. Toutefois, lorsqu'un émetteur spécifique n'est pas couvert (autrement dit, aucune donnée ESG n'est disponible), la Banque peut avoir recours à des mandataires ainsi qu'à d'autres fournisseurs.

Chaque société est notée par MSCI sur la base de 35 enjeux ESG clés (émissions carbone, stress hydrique, gestion des ressources humaines, éthique commerciale, etc.) couvrant les trois catégories de risque: environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour chaque risque, l'entreprise est notée en fonction de son exposition au risque (note d'exposition au risque) et de la façon dont elle gère le risque (note de gestion du risque).

Les notes d'exposition au risque et de gestion du risque sont combinées de manière à ce qu'un niveau d'exposition plus élevé exige un plus haut niveau d'aptitude démontrée à gérer le risque, afin d'obtenir le même score global pour les enjeux clés.

Contrôle des risques en matière de durabilité

Le contrôle des risques de durabilité s'articule autour de trois grands thèmes:

- **Listes d'émetteurs spécifiques:** En fonction de la propension au risque définie par la Politique d'investissement responsable de l'UBP, deux listes sont tenues à jour et contrôlées par les équipes de Gestion des risques:
 - Liste d'exclusion ('Exclusion List'): Cette liste définit le niveau d'exposition de base que l'UBP est prête à accepter dans certains secteurs et activités considérés comme néfastes sous l'angle des critères ESG.
La liste actuelle exclut les entreprises impliquées dans des activités controversées telles que la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes nucléaires, les mines terrestres (antipersonnel) et les armes à sous-munitions. Des seuils de chiffres d'affaires spécifiques peuvent s'appliquer.
 - 'Watch List': Cette liste comprend des sociétés qui peuvent être impliquées dans des controverses ESG et représentent un risque potentiel sur le long terme. Les gérants de portefeuille peuvent toujours investir dans ces titres/émetteurs, mais les investissements sont soumis à un contrôle strict par les équipes de Gestion des risques (au moyen des KRI dédiés). Tout investissement dans ce type de société est systématiquement remis en question.
 - En outre, et conformément à la politique du Groupe, les titres de sociétés faisant l'objet de sanctions internationales sont également exclus.

- **Notation du risque de portefeuille en matière de durabilité:** L'objectif est de calculer, et contrôler, une note de durabilité pour chaque portefeuille. La note de durabilité pour un portefeuille donné correspond à la moyenne pondérée des notes de durabilité individuelles basées sur la valeur de marché de chaque position. Des seuils minimums peuvent s'appliquer en fonction de la stratégie.

- **Emissions de carbone:** Reporting dédié à l'exposition aux enjeux climatiques

Nous mesurons l'empreinte carbone de nos investissements sur la base de leur intensité carbone moyenne pondérée (weighted-average carbon intensity - WACI).

La WACI est définie comme la moyenne pondérée par le marché du total des émissions de carbone en tonnes de CO₂, divisées par le chiffre d'affaires total. Cette mesure est la plus adaptée pour toutes les classes d'actifs (actions, obligations et actifs mixtes).

Elle est calculée par MSCI sur la base des dernières données ou estimations disponibles concernant les émissions de carbone.

Précisons que seules les émissions des Scopes 1 et 2 sont prises en compte, car les émissions de Scope 3 additionnent les données de plusieurs entreprises et peuvent donner lieu à des doublons.

Les indicateurs clés de risque (p. ex. la WACI du bilan, le total des actifs sous gestion sur la Watch List, etc.) et leurs limites respectives sont définis par le Comité Exécutif en conformité avec le niveau de propension au risque souhaité.

Notre Cadre de risque en matière de durabilité est entièrement intégré et fait partie de notre processus de gestion des risques opérationnels.